

# Strasbourg



Strasbourg-SNES n° 105 – Juin-Juillet 2012

Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 0,46 €  
Directeur de la Publication : Philippe LOCHU - Tél. 03 88 75 00 82 - Fax 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale  
13A, Boulevard du Président Wilson - 67000 Strasbourg - Commission paritaire des publications et agences de presse 0312 S 05559



## Editorial de Philippe Lochu

Un badge circulait en avril dernier au Salon du Livre : « Sarkozy, la Princesse va voter ! » - elle a voté, il est parti et nous ne dissimulerons pas le plaisir que nous cause ce dénouement attendu.

Une page tournée, il faut en écrire une nouvelle. A cela ne suffira pas le désaveu d'un homme et d'un système, désaveu limité au demeurant et dans lequel entre pour une part le suffrage négatif entraîné par la droite réactionnaire. Nos espérances ne s'arrêtent pas à l'éviction d'un homme, elles s'attachent à un effort de justice sociale, à un avenir pour les jeunes dont nous avons la responsabilité, à établir des relations de solidarité et de générosité là où il n'a été question que de performance, de concurrence et de compétition. Elles s'attachent à ouvrir une culture commune au plus grand nombre, plutôt que de compétences et d'employabilité...

Ces espérances ont des contenus concrets. Nous ne pourrions pas parler de changement sans compensations progressives des postes perdus ces dernières années, sur ce point les choses semblent en voie, malgré un début timide. Pas de changement non plus sans une réorientation profonde de la formation des maîtres : l'occasion est donnée, en sortant du « compagnonnage », cataplasme posé sur un saccage budgétaire – de rénover la formation en enrichissant ses contenus didactiques et disciplinaires. Pas davantage de changement sans une refonte des réformes du collège et du lycée ; nous récusons la combinaison d'une politique du socle commun et d'un management « éclair » des personnels (en quoi consiste d'ailleurs le « contrat d'objectif » académique) qui donnent une solution illusoire à la difficulté de réaliser une école de la réussite. Nous attendons enfin une autre démarche pour la « gestion » des personnels, plus respectueuse des personnes, de leurs capacités propres d'invention et d'innovation, de leurs ambitions et de leurs intérêts légitimes, de leur vie personnelle, bref, la fin d'un « management » sans principes et le retour à une éthique, une distribution raisonnée de l'autorité et moins d'autoritarisme. Et enfin une politique salariale qui soit réglée par un autre critère que l'ajustement des comptes de l'État aux exigences des contribuables les plus cupides.

Cette politique ne sera pas facile. De puissants mécanismes jouent contre le changement. L'État s'est lié les mains par des engagements internationaux qui semblent parfois dépasser ses responsables : l'« austérité » en est le résultat avec des conséquences ruineuses, dans toute l'Europe, pour l'emploi, pour la solidarité. La restriction budgétaire, s'exerçant d'abord sur les actes d'intérêt général aussi bien que sur les salaires, paralyse l'action et dévalorise les efforts les plus profitables à la société. Elle appauvrit les services publics ou les livre au mercantilisme le plus stupide. La routine des décideurs et des experts, gonflés de certitudes au point de se rendre incapable d'en discuter, réduit le « dialogue social » à un simple « encouragement de langage ». Les signaux donnés par les nouveaux élus au sommet européen du 29 juin ne sont pas encourageants. Les injonctions de la Cour des comptes ajoutent une pelletée d'arguments en faveur de l'immobilisme.

A cette mécanique de contraintes, pas d'issue en dehors d'un renforcement de la démocratie. Rousseau, dont nous commémorons le tricentenaire, écrivait que les anglais, inventeurs de la démocratie moderne, étaient libres un jour tous les quatre ans et serfs le reste du temps. Les élections sont passées, rien n'est donc joué, il faut que la parole des citoyens se fasse volonté politique. Cela ne se fera pas sans eux. Nous voulons y contribuer.

**SOMMAIRE : Page 1 :** Editorial **Page 2 :** Le Snés et la Fsu interpellent les élus **Page 3 :** Bilan du 2nd degré **Page 4 :** Résultats des élections **Pages 5 et 6 :** Déclaration liminaire de la FSU au CTA du 27.6.12 **Page 6 :** brèves et la Fsu **Page 7 :** avec le Recteur – Questions de rémunérations **Page 8 :** Baccalauréat et langues vivantes : quel cadre pour les épreuves ? – Une action qui paie – Assemblée générale des sections interrégionales des retraités **Page 9 :** L'école est finie : vive la retraite ! **Pages 10 et 11 :** « Incorrigibles » : chronique d'une catastrophe annoncée **Page 12 :** Hors classe des agrégés **Page 13 :** accès au corps des agrégés – Hors-classe des certifiés **Page 14 :** réforme du cadre budgétaire des EPLE : la LOLF entre dans nos établissements **Page 15 :** à nos retraités.

# LE SNES ET LA FSU INTERPELLENT LES ÉLUS (DÉPUTÉS ET SÉNATEURS)



*Le SNES et la FSU sont intervenus dans la campagne des législatives en interpellant les députés et sénateurs alsaciens. Chaque député s'est vu notifier le bilan des suppressions de postes dans les établissements du second degré de sa circonscription ainsi que le bilan global des suppressions de postes et de la diminution des moyens de remplacement (voir documents ci-dessous).*

*Le SNES et la FSU ont été reçus par certains députés sortants (Arlette Grosskost, 5ème circonscription Mulhouse) et se sont également adressés à un certain nombre de candidats socialistes, écologistes ou du Front de gauche. Ces actions ont été largement relayées par les conférences de presse le 29 mai à Mulhouse et le 5 juin à Strasbourg.*



Strasbourg, le 25 mai 2012

## Objet : Les conséquences des suppressions de postes dans votre circonscription

Monsieur le député de la circonscription

Nous nous adressons une nouvelle fois à vous pour attirer votre attention sur l'ampleur des suppressions de postes durant les cinq dernières années et sur leurs multiples conséquences. Depuis la rentrée 2008 l'académie de Strasbourg a perdu dans le seul second degré près de 850 postes. Ce sont ainsi près de 180 collèges et lycées sur 219 (soit 82,2 %) qui ont connu un solde négatif entre créations et suppressions de postes. Les deux documents ci-joints vous donnent le détail sur l'ensemble des circonscriptions de votre département ainsi que le détail par établissement du second degré sur les cinq dernières années. Le nombre d'enseignants du second degré a ainsi baissé de 7% depuis 2008. L'argument démographique qui a été invoqué pour justifier les suppressions massives de postes ne tient pas puisque le nombre d'élèves dans le second degré est resté quasiment stable entre 2008 et 2012 (134 929 élèves pour l'année scolaire 2007-2008 contre 134 454 élèves pour la rentrée 2011-2012 soit une baisse de 0,35%).

La situation s'est encore aggravée depuis 2010. Alors que le premier degré avait été relativement épargné, il a subi depuis la rentrée 2010 également un nombre important de fermetures de classes et une très forte diminution des moyens RASED. Dans le second degré Monsieur le Ministre et Mme le Recteur ont fait jouer d'autres « critères d'efficacité » pour répercuter les suppressions massives de postes proposées par le précédent gouvernement et votées par la majorité parlementaire sortante. Parmi ceux-ci, il faut citer en vrac, la diminution de plus de 50 postes administratifs dans les établissements, les services rectoraux et des inspections académiques, l'augmentation du nombre d'élèves par classe (24 dans les collèges APV, entre 28 et 30 dans les autres collèges, entre 32 et 35 dans les lycées généraux et technologiques), la diminution de l'offre de formation notamment dans les filières professionnelles et technologiques à la suite des pseudo-réformes de la voie professionnelle (par la généralisation des bacs pro 3 ans) et de la voie technologique industrielle et tertiaire. Pour couronner le tout, Mme le Recteur a imposé aux stagiaires depuis la rentrée 2010 un service complet d'enseignement alors qu'ils n'avaient reçu auparavant aucune formation pratique digne de ce nom.

Vous allez vous présenter dans quelques jours aux suffrages des électeurs de votre circonscription. Il paraît nécessaire à l'occasion de cette campagne électorale de vous interroger sur un certain nombre de questions :

- Peut-on raisonnablement continuer à supprimer pendant les cinq prochaines années près d'un millier de postes dans notre académie ?
- Peut-on aggraver par la poursuite des fermetures de classes (en particulier dans les écoles rurales) les disparités territoriales ?
- Peut-on continuer à affaiblir la filière professionnelle et technologique pourtant indispensable pour relever les défis de la réindustrialisation et du développement durable de notre pays et de notre région ?
- Peut-on continuer à compromettre la relève des enseignants qui vont partir à la retraite en dissuadant de la sorte les étudiants ?

Les personnels de l'Education Nationale, les élèves et leurs parents et l'ensemble des citoyens doivent obtenir des réponses claires.

Veuillez croire en tout cas, Monsieur (ou Madame) le député, en notre détermination à défendre le service public d'Education.

**Pour la FSU 67**  
**Corinne NICOLLET-SERRA, Jean-Louis HAMM**

**Pour la FSU 68**  
**Jean-Marie KOELBLEN, Francis FUCHS**





# BILAN DU SECOND DEGRÉ : - 1 258 POSTES (PÉRIODE 2008-2012)

Entre la rentrée 2008 et la rentrée 2011, l'académie de Strasbourg aura perdu dans le second degré près 1 258 postes. Cela représente quasiment une décimation du total des postes second degré.

Ces 1 258 postes de perdus se répercutent à la fois dans les établissements du second degré et dans les moyens de remplacement.

## 1) Dans les établissements : - 850 postes

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAL 2008-2011
Académie	- 197	- 204	- 251	- 198	<b>- 850</b>
Bas-Rhin	- 98	- 96	- 139	- 103	<b>- 436</b>
Haut-Rhin	- 99	- 108	- 112	- 95	<b>- 414</b>

Ces 850 postes représentent au total 15 300 heures de dotations en moins pour les collèges et les lycées (généraux, technologiques et professionnels). Cela se traduit essentiellement par :

- une augmentation du nombre d'élèves par classes : dans les collèges APV, la moyenne est maintenant de 24 ; dans les classes de seconde, la moyenne est désormais comprise entre 32 et 33 et une proportion de secondes qui avoisine les deux cinquièmes.
- une réduction des options proposées aux élèves.
- un amincissement de la carte des formations (en particulier dans les filières professionnelles et technologiques) à la suite de réformes contestables.

## 2) Pour le remplacement : - 408 postes

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Total TZR (1)	1 052	1 091	798	691	<b>647</b>
dont Bas-Rhin	652				<b>402</b>
Haut-Rhin	403				<b>245</b>
TZR disponibles (2)	512	325	334	216	<b>253</b>
dont Bas-Rhin	305				<b>166</b>
Haut-Rhin	207				<b>87</b>

Remarques :

(1) TZR : Titulaires sur zones de remplacement. Ce sont des professeurs qualifiés et titulaires qui sont prévus pour occuper soit des postes à l'année soit pour effectuer des remplacements de courte et moyenne durée.

(2) Les TZR disponibles sont les vrais moyens de remplacement pour les congés maternité, les congés maladie ou de formation des autres professeurs titulaires.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis la rentrée 2007-2008, le second degré dans l'académie de Strasbourg aura perdu plus de 400 postes de remplacement. Pour les remplacements de moyenne et de courte durée, le nombre de TZR disponibles est passé de 512 à 253. C'est nettement insuffisant pour assurer les remplacements dans de bonnes conditions. Il faudrait pour cela disposer de trois fois plus de TZR !

# RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2012

## Elections à la CA académique

	2012		2009		2007	
Inscrits	1 082		1 160		1 190	
Votants	368	34,01 %	367	31,63 %	424	35,7 %
Blancs ou nuls	3		8		5	
Exprimés	365		359		419	
<b>UA et ST</b>	<b>246 (18 sièges)</b>	<b>67,39 %</b>	<b>241 (24 sièges)</b>	<b>67,13 %</b>	<b>303 (26 sièges)</b>	<b>72,3 %</b>
<b>EE</b>	<b>100 (7 sièges)</b>	<b>27,39 %</b>	<b>86 (7 sièges)</b>	<b>23,95 %</b>	<b>79 (5 sièges)</b>	<b>18,9 %</b>
<b>URIS</b>	<b>19 (1 siège)</b>	<b>5,20 %</b>	<b>32 (2 sièges)</b>	<b>8,91 %</b>	<b>37 (2 sièges)</b>	<b>8,8 %</b>

## Elections au Bureau départemental du Bas-Rhin

	2012		2009		2007	
Inscrits	677		727		742	
Votants	210	31,01 %	214	29,35 %	234	31,53 %
Blancs ou nuls	0		6		10	
Exprimés	210		208		224	
<b>UA et ST</b>	<b>137 (7 sièges)</b>	<b>65,23 %</b>	<b>131 (7 sièges)</b>	<b>62,98 %</b>	<b>158 (8 sièges)</b>	<b>70,5 %</b>
<b>EE</b>	<b>73 (4 sièges)</b>	<b>34,76 %</b>	<b>77 (4 sièges)</b>	<b>37,02 %</b>	<b>66 (3 sièges)</b>	<b>29,5 %</b>

## Elections au bureau départemental du Haut-Rhin

	2012		2009		2007	
Inscrits	403		431		448	
Votants	152	37,71 %	153	35,50 %	190	42,41 %
Blancs et nuls	7		6		3	
Exprimés	145		147		187	
<b>UA et ST</b>	<b>106 (15 sièges)</b>	<b>73,01 %</b>	<b>116 (14 sièges)</b>	<b>78,91 %</b>	<b>155 (14 sièges)</b>	<b>82,9 %</b>
<b>URIS</b>	<b>16 (1 siège)</b>	<b>11,04 %</b>	<b>31 (3 sièges)</b>	<b>21,08 %</b>	<b>32 (3 sièges)</b>	<b>17,1 %</b>
<b>EE</b>	<b>23 (1 siège)</b>	<b>15,86 %</b>	-	-	-	-



Francis Fuchs, Philippe Lochu et José Pozuelo  
au congrès académique

### SECRETARIAT ACADÉMIQUE :

FUCHS Francis, LOCHU Philippe, POZUELO José, BAUGEY Valérie,  
BESSET Maurice, HAMM Jean-Louis, RUDLOFF Geneviève

### SECRETARIAT GÉNÉRAL :

FUCHS Francis, LOCHU Philippe

### Sont invités en tant qu'observateurs, pour la tendance URIS :

MONNOT Fabrice et BARTETTE Joël

### COMMISSION DE TRANSPARENCE FINANCIÈRE :

MARCHAL Marc, MAURICE François, KLAINGUER Martine, END Gauvain

### SECRETARIAT DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN :

BAUGEY Valérie, JACQUET Elisabeth, SAETTLER Thomas, POZUELO José

### SECRETARIAT GÉNÉRAL :

Secrétaire générale : BAUGEY Valérie  
Secrétaire générale adjointe : JACQUET Elisabeth

### TRÉSORIER :

BESSET Maurice

### SECRETARIAT DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN :

ASSAL Alain, AISSAOUI Aïssa, PETER Elise, MEYER Aurélie, GHERBI Ali

**TRÉSORIER :** AL YAFI Jamil **COORDINATION AVEC LE S3:** FUCHS Francis

# DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU

## (CTA DU 27 JUIN 2012)

La séquence du choix politique vient de s'achever il y a 10 jours. Le peuple français a tranché en élisant un nouveau Président de la République et en lui donnant une confortable majorité parlementaire. La FSU a souhaité cette alternance car la politique de l'Education menée par l'ancienne majorité présidentielle et parlementaire était calamiteuse. Nous n'avions cessé de le dire ici ou ailleurs. Les attentes des personnels sont fortes. Les premières mesures de notre nouveau ministre de l'Education semblent aller dans ce sens bien qu'elles soient encore timides et contredites par certaines pratiques rectorales.

La première attente est celle d'une rupture avec la politique de la RGPP dans toutes ses déclinaisons. Cette politique a conduit à détruire dans l'Education Nationale près de 80 000 postes. Dans notre académie la saignée dépasse maintenant largement les **2000** emplois dans tous les secteurs. Dans le premier degré la fermeture de classes a touché les espaces périphériques et plus particulièrement les écoles rurales. Le démantèlement du réseau des RASED a privé les élèves les plus fragiles d'une aide pourtant indispensable. Le SNUipp demande des mesures d'urgence concrètes pour la rentrée prochaine : ouverture de classes et de postes, RASED, situation de la direction d'école. D'autres chantiers devront être ouverts rapidement : reconstruction de la formation initiale et continue, révision, des contenus d'enseignement (programmes) et des dispositifs d'évaluation des élèves (CE 1 et CM 2, abandon du LPC). Dans le second degré, la réforme de la voie professionnelle imposée il y a trois ans contre l'avis de la majorité des personnels a atteint l'objectif de la RGPP en diminuant du quart le temps de formation des élèves. La réforme de la voie technologique et plus particulièrement celle des STI2D n'a pas permis de revitaliser cette filière mais a, au contraire, gaspillé le potentiel de formation en multipliant les reconversions et les cartes scolaires. La réforme des lycées engagée sans moyens supplémentaires a vite montré ses limites. Dans les collèges l'imposition du livret par compétences souligne encore davantage l'inconsistance du « socle commun ». La suppression de plus de 50 emplois administratifs, alors que simultanément les procédures deviennent partout plus complexes, a fragilisé les différents services et a porté atteinte à ces personnels, pourtant pleinement investis dans le bon fonctionnement du service public. Le non remplacement de 5 copsy sur 6 partant à la retraite, les fermetures de CIO, le SPO et la labellisation imposés – le tout accompagné d'un transfert de tâches inacceptable aux enseignants – ont gravement mis à mal le service public d'orientation de l'éducation nationale.

La deuxième attente tout aussi forte, est la rupture avec la politique de management du « mérite/mépris ». Ce que vous appelez inlassablement « autonomie » des établissements, n'est en fait que la version actualisée de la caporalisation à tous les étages. Le dispositif ECLAIR que vous avez appliqué avec zèle dans notre académie est bien l'illustration de cette méthode de gouvernance. Ce n'est pas en mettant les personnels sous la botte d'un chef d'établissement qu'on arrivera à lutter contre les fractures socio-culturelles dans les établissements sensibles. A défaut de revaloriser les salaires de l'ensemble des personnels, l'ancienne majorité a choisi jusqu'à la dernière minute de son mandat la voie de la discrimination par le pseudo-mérite évalué unilatéralement par le chef d'établissement.

Ces attentes ont-elles été prises en considération depuis le 6 mai 2012 ? Les engagements du nouveau Président de la République et les premières mesures du nouveau ministre de l'Education semblent marquer une rupture avec la politique précédente. Dans le premier degré le ministre s'est engagé à créer dès la rentrée de septembre 1000 postes supplémentaires ce qui représenterait pour l'académie de Strasbourg 30 postes, dont le nombre se réduit malheureusement à 15. C'est un premier pas mais cela reste insuffisant, ne serait-ce que pour redynamiser le dispositif des RASED. Dans le second degré les premières mesures concernent l'allègement à hauteur de 3 heures du service devant élèves pour les stagiaires ainsi que la promesse d'augmenter le nombre de reçus au concours des CPE et celle du rétablissement de l'enseignement de l'histoire-géographie pour les terminales S à la rentrée...2013. Cette année se pose plus particulièrement le problème des corrections des différentes épreuves d'histoire. Nous exprimons à nouveau nos plus grandes réserves sur la décision d'imposer sur deux sites les corrections de l'épreuve d'histoire-géographie des premières S.

Les mesures citées sont pour l'instant nettement insuffisantes. Elles ne sont pas en tout cas de nature à améliorer la préparation de la rentrée de septembre 2012. Les DHG notifiées aux établissements sont restées dans l'état d'insuffisance du mois de février. La politique de réduction de l'offre de formation que vous avez appliquée soulève partout inquiétude et indignation. Nous avons exprimé lors de l'audience du 6 juin le cas de la délocalisation de l'option musique de Fustel à M.Curie. On pourrait rajouter les inquiétudes d'un certain nombre de lycées, comme le lycée Kastler de Guebwiller, sur leur avenir compromis par l'érosion continue de leur capacité d'accueil.

On ne peut terminer cette liminaire sans évoquer la caricature de dialogue social offerte à l'occasion des FPMA du 14 et 15 juin. L'ensemble des organisations syndicales s'est indigné sur la manière dont s'est déroulée cette importante opération. Votre intransigeance relayée avec zèle par votre collaborateur direct n'a pas permis d'améliorer la fluidité d'un mouvement de plus en plus asphyxié. Derrière le refus de prendre en considération les propositions des élus du personnel et derrière certaines allégations mettant en cause leur probité, on a atteint là un point de non retour.

**Pour mettre en œuvre une autre politique de l'éducation, il faut des moyens mais aussi une volonté de rupture avec un certain atavisme. A l'aune des dernières péripéties, il est permis d'en douter...**

## BRÈVES DU CTA DU 27 JUIN 2012

### **PAF : attention aux délais !**

La campagne d'inscription pour les actions inscrites au PAF (Plan académique de formation) se fera comme les années précédentes uniquement du 22 août au 23 septembre 2012. Les seules exceptions pour des inscriptions tardives sont celles des inscriptions aux formations des concours internes.

Les différentes actions du PAF pourront être consultables sur le site du rectorat.

Le nombre d'actions (en particulier disciplinaires) est en baisse par rapport aux années précédentes puisque le budget alloué à la formation continue des personnels enseignants, d'orientation et de vie scolaire est passé de 727 709 euros à 697 709 euros (soit une baisse de plus de 4%).

### **DHG et postes : doses homéopathiques**

Pour les DHG (dotations horaires globales) il n'y aura pas d'éclaircie après le 6 mai 2012. Les annonces (bien tardives) de quelques 220 créations de postes supplémentaires dans le second degré sont insuffisantes: ce sont essentiellement des délivrances de CAPES à partir des listes des recalés de l'agrégation (60 en lettres modernes, 70 en anglais, 90 en mathématiques). Ces maigres moyens sont essentiellement utilisés pour compenser les 3 heures d'allègement de services des stagiaires de la rentrée de septembre. Les DHG notifiées aux collèges et aux lycées resteront dans l'enveloppe initiale sauf pour les très rares mesures de réajustement de rentrée. La réserve initiale était de toute manière en février déjà très faible (moins de 800 heures).

### **Offre de formation : ouvertures conditionnelles**

**Série L** : réouverture de la série L au lycée Blaise Pascal /Colmar (mais sans modification de la capacité globale de l'établissement). Rappelons que la série L avait été supprimée dans ce lycée il y a 4 ans !

### **Langues vivantes et classes bilingues :**

- ouverture de la LV2 espagnol en seconde au lycée Montaigne/Mulhouse... sur les moyens de l'établissement (c'est à dire avec une DHG inchangée).
- ouverture d'une classe bilingue au collège d'Orbey (pour 14 élèves inscrits)... mais sans enseignants bilingues en maths et en histoire-géographie.
- ouverture d'une classe bilingue au collège Europe/Obernai.

**Classe Cham** (classe à horaire aménagé en musique) : ouverture d'une classe en 6ème au collège Villon/Mulhouse (mais le support du poste 18 h de musique n'est pour l'instant pas occupé). Affaire à suivre...

# AUDIENCE AVEC LE RECTEUR DU 6 JUIN 2012

Trois points ont été abordés : les « berceaux » stagiaires, l'organisation du Baccalauréat en Histoire/Géographie et langues vivantes) et les obligations de service.

## **Berceaux stagiaires :**

Suite à la minoration de 3h du service des stagiaires (**268 stagiaires dans notre académie**) et des effets sur les affectations, le Snes- FSU (seule OS à aborder ce point) a proposé au recteur de reverser 30 postes au mouvement des mutations alors que le recteur n'en a prévu que 10, arguant des difficultés de revenir sur le dispositif, la formation et le choix des tuteurs. Nous lui avons rappelé le vivier de collègues expérimentés relevés par les IPR suite au « boycott » de l'an dernier et prêts à s'investir, mais le recteur a préféré reconduire ceux choisis depuis 2 ans. Elle a proposé une réunion avec les trois OS (Fsu, Sgen, Unsa) le 16/6/12 pour en discuter. Par ailleurs, le dispositif de formation 2012-13 est reconduit (journée d'accueil fin août ; journée de formation le mercredi ; 216 h de modules avec une offre de modules supérieure au nombre de choix possible).

## **Baccalauréat 2012 histoire - géographie: la correction sur site**

5 jours/2 sites : Marc Bloch/Bischheim et Montaigne/Mulhouse.

La correction assurée par des enseignants en 1ère ne concerne que l'épreuve d'histoire-géographie de 1ère et n'est proposée que cette année pour des raisons pédagogiques, dans un souci d'harmonisation.

## **Baccalauréat langues vivantes session 2013 :**

Nous avons rappelé l'absence de cadrage et dans des deux épreuves orales ajoutées à l'épreuve écrite existante qui remet en cause l'égalité des élèves devant l'examen et met fin à l'anonymat des candidats (épreuves orales placées sous la responsabilité du professeur; expression orale évaluée « dans le cadre normal du cours », sujets de compréhension orale choisis par l'examinateur, dates et modes d'organisation variant selon les établissements). Bien que satisfaits du développement des épreuves orales, nous avons demandé un moratoire national afin de proposer des modalités conformes à l'intérêt des élèves et des épreuves nationales du baccalauréat.

## **Organisation des services :**

Selon le recteur les collègues non volontaires qui assurent des charges sans être payés (Certification en langues) sont rares, car l'établissement dispose toujours de quelques HSE. La majoration liée aux 8 h d'enseignement devant des groupes ayant un effectif égal ou inférieur à 20, relève de l'initiative du chef d'établissement en application du droit. Son application s'explique en partie par l'évolution du contexte : organisation par groupes de compétences (2001), plus grande autonomie des chefs d'établissements, rigueur budgétaire (LOLF). S'agissant des CPGE, lorsque tout le service est assuré dans les 2 niveaux du CPGE et que l'effectif d'un des niveaux atteint 35, la base de calcul retenue est celle de 35 pour les 2 niveaux. La majoration ne s'applique pas (voir les précisions sur cette question dans le compte-rendu suivant).

**Dominique Perrin**

## ET QUESTIONS DE RÉMUNÉRATIONS

Nous avons abordé, lors de l'audience rectorale : une question portant sur la rémunération des interrogations en vue de la certification en LV pour les élèves de section Abibac, une question relative au calcul de l'obligation de service des professeurs exerçant plus de huit heures devant des groupes de langue de moins de vingt élèves, une autre relative à l'obligation de service des professeurs CPGE exerçant devant une classe à effectif pléthorique.

Sur les interrogations en vue de la certification, Madame le Recteur a dit ignorer qu'elles puissent être effectuées sans rémunération – il y a lieu de les rémunérer en HSE. Elle y veillera.

Le second point est plus litigieux. L'administration rectorale fait valoir qu'en langues, le « groupe » se substituant à la « classe », il y a lieu de calculer l'horaire dû devant les groupes comme un horaire dû devant une classe, de sorte qu'un professeur enseignant plus de huit heures devant un groupe de moins de vingt élèves doit voir son service majoré d'une heure. L'administration se retranche derrière un jugement du TA de Grenoble (1.10.2010) qui confirmerait cette manière de voir (ce qui est contestable du reste). L'établissement du calcul se fait sous la responsabilité du chef d'établissement, auquel le rectorat reconnaît une certaine marge d'appréciation.

Le Snes ne partage pas cette analyse, qui reviendrait, en poussant les choses à leur limite, à augmenter le nombre de groupes à effectifs réduits tout en diminuant l'horaire attribué à chacun, avec pour conséquence un accroissement de la charge de travail et une pénalisation simultanée des personnels. Marché de dupes, sur lequel nous reviendrons. Du point de vue des textes, l'assimilation du « groupe » à une « classe » ne résulte en effet d'aucun décret, arrêté ou instruction ; le groupe est une partie de la classe dont l'effectif reste la référence pour le calcul des services, aux termes du décret de 1950 (en attendant sa refonte...).

Troisième point, intéressant les CPGE. Les articles 6 et 7 du décret de 1950 prévoient qu'un service en effectif pléthorique de 1ère année de CPGE doit être compté, lorsque le professeur dispense son enseignement sur les deux niveaux, comme s'il était aussi effectué en seconde année. Depuis quelques années, le rectorat de Strasbourg limite l'application de cette disposition aux seuls personnels explicitement désignés par le décret de 1950 et quelques décrets postérieurs. Or, les réglementations des services ont évolué depuis les années 90 – avec l'alignement des maxima de service CPGE dans toutes les disciplines - sans que ces évolutions soient inscrites dans des décrets. L'administration rectorale concède donc l'alignement des services, mais s'en tient à sa lecture restrictive du calcul des heures dues, quoiqu'il admette que deux jugements de TA soient venus infirmer cette lecture sur des cas particuliers. Elle attend des instructions nouvelles du Ministère...

**Philippe Lochu**



## BACCALAURÉAT ET LANGUES VIVANTES : QUEL CADRE POUR LES ÉPREUVES ?

Le Snes intervient pour obtenir des améliorations pour la rentrée 2012 ; les collègues de langues poursuivent la mobilisation pour une révision des modalités de passation des épreuves orales du baccalauréat 2013 qui en l'état actuel marqueront une rupture du principe républicain et auront des conséquences profondes sur notre enseignement. En effet, la compréhension orale (au cours du 2e trimestre) et l'expression orale (au cours du 3e trimestre) se dérouleront et seront évaluées dans le cadre du cours pour tous les élèves de toutes les séries sauf ceux de la série L qui auront toutes les épreuves en phase terminale, mais aucune épreuve de compréhension orale. Le Snes académique rappelle les revendications en Langues vivantes (voir site S3: diversité, horaires, LPC, effectifs...) dont celle prioritaire des modalités du Bac et appelle les collègues à présenter une **motion Langues vivantes à lire au CA du lycée avec une demande de moratoire (site du Snes académique)** pour prendre le temps de revoir l'ensemble des épreuves. Par ailleurs le Snes-FSU prévoit d'organiser un stage LV au courant du 1er trimestre de la rentrée 2012-13.

**Dominique Perrin et Valérie Baugey**

## UNE ACTION QUI PAIE

Ayant reçu une DHG amputée de 7 h, les collègues du collège Jules Verne/Illzach, se sont sentis abusés.

N'ayant obtenu aucune réponse du rectorat aux nombreuses réclamations, ils ont déposé un préavis de grève le vendredi 15 juin signé par les deux représentants syndicaux du SNES-FSU et du SNEP-FSU ainsi que de celui du SGEN.

Les collègues sont entrés en action le vendredi avec les élèves et des parents d'élèves, avec en perspective une journée « collège mort » pour le mardi 26 juin.

Un communiqué de presse de la FSU 68 a été adressé à la presse écrite, à France 3 Alsace ainsi qu'aux radios locales afin de couvrir l'événement.

**Vendredi, 23 juin à 12h 25, les heures manquantes ont été attribuées au collège Jules Verne.**

**Jamil ALYAFI, S1 au collège Jules Verne/Illzach**



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SECTIONS INTERRÉGIONALES DES RETRAITÉS DE LA FSU DU GRAND EST NANCY-STRASBOURG-BESANÇON

### JEUDI 4 ET VENDREDI 5 OCTOBRE 2012

- **1ère journée : réflexion sur les thèmes :**
  - La place des retraités dans les syndicats nationaux de la FSU et dans la FSU
  - La place des retraités dans la société
  - Les liens intergénérationnels.

*(avec la participation de responsables académiques et nationaux)*
- **2ème journée :**
  - Visite culturelle (château du Haut-Koenigsbourg)
  - Visite de caves et dégustation de vin
  - Ballade sur les crêtes

**Lieu de séjour, d'hébergement, de restauration et de séminaire**

**CENTRE INTERNATIONAL DE SÉJOURS « Ethic Etapes » de MITTELWIHR (à 10 km de Colmar centre)**

- Une participation vous sera demandée pour l'hébergement et la restauration.
- Précisions à venir.
- Renseignements, réservations et inscriptions chez Françoise Eiden Grosmann (36 rue Rotterdam 67000 Strasbourg) – Tél. : 06 87 44 30 47 – Email : eiden.grosmann@orange.fr





# L'ÉCOLE EST FINIE, VIVE LA RETRAITE !



Un certain nombre d'entre vous viennent de prendre leur retraite ou vont la prendre au cours de l'année scolaire prochaine. Certains poussent un grand ouf de soulagement même si le taux de leur pension n'atteint pas les 75% de leur traitement d'actif (décotes diverses et variées que l'ancien gouvernement a mis en place). D'autres appréhendent un peu ce tournant de leur vie.

**Nous les retraités, nous vous souhaitons une belle et longue découverte de cette période « Carpe Diem »** (cueille le jour présent) : profitez du temps libre, faites ce que vous n'avez jamais fait, entraîné(e) dans le tourbillon de votre vie professionnelle et familiale. En revanche la deuxième partie du vers du poète Horace : « **quam minimum credula postero** », souvent traduit par « sans te soucier

du lendemain » peut également se comprendre comme : «sois le moins confiant possible en l'avenir».

**Nous retraité(e)s syndiqué(e)s, nous restons vigilants avec les actifs.** Nous sommes bénéficiaires d'un salaire continué et avons été, comme les actifs, victimes de la même politique dévastatrice, menée par le précédent gouvernement. Tous ensemble nous continuerons à défendre la Fonction Publique, un Système Éducatif de qualité, une Protection sociale juste et solidaire ainsi que les grands principes de la Laïcité même si le changement de majorité envoie quelques signes de changements....

**Nous retraité(e)s, nous avons des problèmes spécifiques** qui pourraient nous éloigner des actifs. Nos pensions ne relèvent plus de la F.P, ni du point d'indice ; elles sont alignées sur l'inflation mesurée par l'indice INSEE. Des écarts existent dans la fiscalité (CSG, abattements, réversion...), pour la mutuelle etc. Nous avons donc nos revendications propres : défense de nos droits, de notre pouvoir d'achat, de notre santé, de l'accès à la culture, de logements adaptés à la perte d'autonomie, aux aides sociales indispensables aux plus anciens d'entre nous. **Il y a une solidarité des retraités qui explique leur regroupement** au sein du SNES, de la FSU et dans la FGR-FP, la fédération générale des retraités de la Fonction Publique.

**Nous retraité(e)s, nous jouons un rôle social important dans la société** par notre participation active dans des mouvements politiques, des associations diverses et variées et par notre soutien à nos familles.

**Bienvenue à tous les nouveaux retraités, faites ce qui vous plaira mais ne restez pas isolés, restez syndiqués ! La guerre des âges n'aura pas lieu, la solidarité existe dans notre syndicat et notre fédération.**

**Françoise Eiden Grosman**

**PS important : Un conseil pratique : n'oubliez pas de prévenir la MGEN de votre départ à la retraite, le plus rapidement possible. Vous recevrez un dossier à compléter que vous devez renvoyer avec le certificat d'inscription à la pension.**

# « INCORRIGIBLES : CHRONIQUE D'UNE CATASTROPHE ANNONCÉE »

*Film produit et réalisé par les hautes instances de l'Académie de Strasbourg <sup>1</sup>*

*Comédie dramatique : le mouvement intra académique des professeurs agrégés et certifiés 2012*

## **Flashback : juin 2011**

Le mouvement intra de l'an passé fut particulièrement conflictuel. Nous étions confrontés à un projet truffé d'erreurs et au refus obstiné du secrétaire général de l'Académie de voir cette réalité. Il nous avait alors fallu contraindre la Recteur à une re-convocation des commissions d'affectations pour garantir aux collègues un mouvement fiable et faire face en séance à une détestable attitude d'obstruction de la part de son principal représentant. Le mouvement 2012 allait-il connaître un meilleur sort ?

jeudi 22 mars 2012

## **Jeudi 22 mars 2012 :**

SIAM ouvre : les postes vacants connus à cet instant sont affichés. Les collègues formulent leurs vœux en s'appuyant, entre autres, sur ses éléments. Tous ces postes seront-ils tous dans le mouvement à l'arrivée ? Rien n'est moins sûr : il faudra accueillir les **269 stagiaires** prévus de la rentrée 2012 et retirer du mouvement un certain nombre de postes, puisque jusqu'à nouvel ordre ils auront un service complet. Quelle sera l'ampleur du prélèvement ? Tout le monde l'ignore. Seule certitude : ce seront autant de possibilités de mutation en moins.

## **Mardi 17 avril 2012**

Depuis deux ans se tient, à cette époque, un groupe de travail où est envisagée l'affectation des futurs stagiaires. Nous y participons dans le but de sauver un maximum de postes pour le mouvement intra. Le projet qui nous est soumis est très inquiétant : le nombre de stagiaires a peu diminué et pour l'ensemble des disciplines concernées, l'administration prévoit de réquisitionner près de 44 % des postes affichés sur SIAM ! Autant dire qu'il n'y aura pas de mouvement intra ... Nous alertons nos interlocuteurs, leur proposons de recourir à toutes les alternatives possibles. Nous nous heurtons à un refus de principe. On ne change rien : les stagiaires seront à temps complet sur un poste complet ! Nous parvenons à grappiller une dizaine de postes et repartons avec le sentiment d'avoir une administration recroquevillée sur ses certitudes dogmatiques et qui envisage en toute bonne conscience un mouvement catastrophique en refusant de voir combien la question des postes bloqués pour les stagiaires est cruciale pour le mouvement intra.

## **Mardi 29 mai 2012**

Depuis avril, il s'est passé quelque chose en France. On peut raisonnablement espérer des ouvertures sur la question des stagiaires. En ouverture du groupe de travail qui fixe les barèmes des participants au mouvement, nous demandons en conséquence que soient retardées les opérations du mouvement. Nous voulons qu'on se donne le temps d'inventorier toutes les alternatives pour donner de l'air à un mouvement intra académique au bord de l'asphyxie et il est maintenant évident qu'elles se situent du côté des postes bloqués pour les stagiaires. Nous n'obtenons aucune réponse. Droit dans le mur en klaxonnant ?

<sup>1</sup> Pour la filmographie détaillée, s'adresser au Snes académique de Strasbourg.

## Lundi 11 juin 2012

Les FPMA vont se tenir cette semaine. Nous avons été destinataires des documents préparatoires et avons constaté avec satisfaction que le Rectorat avait fait des efforts et remis au mouvement un certain nombre de postes. Il s'est donc bien passé quelque chose en France en mai ? Le rectorat a donc compris qu'on ne pouvait pas faire purement et simplement une croix sur le mouvement ? Sans doute, mais pour autant, nous sommes loin du compte et il est évident que ce mouvement atteint un stade de dégradation jamais connu jusqu'à présent. L'impact des postes spécifiques et des postes bloqués sur les possibilités de mutation n'a jamais été aussi important. Nous voulons, nous devons aller plus loin, explorer toutes les possibilités pour affecter les futurs stagiaires sur d'autres supports que des postes retirés du mouvement. Au cabinet du rectorat, on semble enfin entendre notre demande et l'on convoque, en urgence, en toute fin d'après-midi, un groupe de travail sur la question des stagiaires. Nous y venons pour travailler, sauver ce qui peut encore l'être. Et nous nous entendons expliquer que non, qu'on n'ira pas plus loin, parce qu'on est déjà allé très (trop ?) loin. Un faux-semblant de dialogue pour une vraie fin de non recevoir.

## Jeudi 15 juin 2012

Les FPMA s'ouvrent en présence du Recteur qui feint de répondre longuement aux déclarations liminaires des commissaires paritaires. Nous y démontrons que le mouvement que l'on propose aux collègues est calamiteux et demandons à nouveau que l'on explore toutes les possibilités pour l'améliorer. Mais le Recteur nous tient le même discours intransigeant que le Secrétaire général trois jours auparavant tout en nous faisant bien comprendre que la question des stagiaires relevait de son domaine réservé. Circulez, il n'y a plus rien à voir ! Nous sommes donc là pour entériner un projet de mouvement indigent ?

Nous ne nous laissons pas démonter. Dès l'examen de la première page du projet de la première discipline à l'ordre du jour, nous proposons de débloquent un poste affiché initialement sur SIAM mais maintenant réservé pour un stagiaire. Nous avons en effet constaté que la personne qui devrait accéder par son barème à ce poste libérerait un établissement où un stagiaire a déjà été affecté par le passé. A conditions d'accueil égales pour le stagiaire, tout le monde y gagne.

Nous demandons également que l'on mobilise un groupement de 15 heures dans l'établissement qui accueillait déjà un stagiaire cette année. Nous avons en effet remarqué qu'on avait « oublié » d'utiliser ce support, qui permettrait de débloquent un poste ailleurs et de faire muter des collègues. A conditions d'accueil égales pour le stagiaire, tout le monde y gagne.

Ces demandes sont de bon sens et démontrent, à l'inverse de ce qu'on nous assène, que toutes les possibilités n'ont pas été envisagées. Les réponses qui nous sont faites sont non seulement négatives, mais totalement ahurissantes et pour partie indignes. C'est notre rôle de commissaires paritaires, de représentants des personnels, qui est remis en cause. Pour nos interlocuteurs, il doit se limiter à un simple acquiescement. Par trois fois, car nous sommes tenaces et patients nous tentons encore d'infléchir la position du secrétaire général. **Peine perdue ! Pour lui, cette commission doit se contenter d'être une chambre d'enregistrement. Avec le SNES-FSU, la quasi-unanimité des élus des personnels refuse de cautionner plus avant une telle mascarade...**

Le plan final du film montre donc une immense salle vide, où, seule dans son coin, l'administration rectorale entérine un projet pour lequel elle aura refusé toute amélioration (qui aurait pu permettre dans certaines disciplines de muter plus de 20 % de collègues en plus...) pour le bien des collègues, et par ricochet des élèves. Incorrigibles et malfaisants !

**Marc Bolzer**



# HORS CLASSE DES AGRÉGÉS 2012

L'opération se déroule en deux phases : académique où la CAPA (16 avril 2012) établit la liste des remontées du recteur et nationale où la CAPN (26 au 28 juin 2012) propose au ministre les noms des 2265 professeurs agrégés appelés à accéder à la hors classe (2304 en 2011, 2390 en 2010).

Je rappelle que pour un agrégé, le bénéfice financier de la promotion à la Hors-Classe n'intervient véritablement qu'après quatre années d'ancienneté dans le 11ème échelon (les « 11+4 »). Pour le SNES, tout agrégé ayant eu un déroulement de carrière normal doit pouvoir bénéficier de la promotion pour sa retraite dès lors qu'il n'a pas « démerité ».

L'opération est barémée mais le barème repose en grande partie sur le « mérite » d'abord apprécié par inspecteur et chef d'établissement (les avis primaires) puis traduit par le recteur, en CAPA, en points : 90 pts par exemple pour une appréciation « Exceptionnel » du recteur, mais seulement 60 pts pour l'appréciation « Remarquable ». Et cela fait toute la différence...

En CAPA, les commissaires paritaires SNES s'appuient à la fois sur les fiches de synthèse (donnant les avis primaires et l'appréciation du recteur) et les CV pour proposer des candidatures supplémentaires et faire aboutir les promotions les plus urgentes (fins de carrière jusqu'alors « oubliées » par la hiérarchie ou exclues) et les plus utiles (conduisant à une augmentation de préférence immédiate du traitement) en intervenant, en particulier, pour l'obtention de l'appréciation « Exceptionnel ».

Cette année, sous l'impulsion du ministre précédent, l'administration a changé la donne en durcissant la note de service au détriment des promotions à notre sens les plus utiles et en accentuant ses orientations dans la logique du « mérite ».

La bataille a été d'autant plus rude, en CAPA, que le recteur de Strasbourg a voulu aller largement au-delà des recommandations du ministre. Par exemple, alors que le pourcentage de collègues n'ayant pas atteint le 11ème échelon et devant bénéficier de l'« Exceptionnel » passait de 10 à 15% dans la note de service, le recteur de Strasbourg le fixait à 62% (66% avant CAPA).

A l'issue de la CAPA, seuls 12 collègues ayant 4 années d'ancienneté dans le 11ème échelon (les « 11+4 ») sur 58 auront l'appréciation « Exceptionnel » alors qu'ils sont 53 au 10ème et 12 au 9ème échelon.

Clairement, le recteur de Strasbourg a donc choisi d'exclure de la hors classe un nombre important des collègues les plus avancés dans la carrière. Clairement, le recteur de Strasbourg a choisi de minimiser le nombre de promotions de l'académie de Strasbourg en attribuant 54 avis « Exceptionnel » qui ne conduiront effectivement à aucune promotion en CAPN ; dans le même temps, 46 collègues qui auraient pu profiter immédiatement de la promotion et en voir l'effet sur leur traitement sont exclus par Madame le Recteur qui leur refuse l'avis « Exceptionnel ».

**7 d'entre eux seront cependant repêchés en CAPN, sous la barre, grâce à l'intervention syndicale.**

**En CAPA**, sur nos 40 priorités, nous n'avons pu améliorer le dossier que de 5 professeurs qui seront effectivement promus à l'issue de la CAPN. Ce sont là, les seuls résultats positifs que nous avons pu obtenir du recteur de Strasbourg au bénéfice de nos collègues en attente de promotion. Dans tous les autres cas, il nous a été impossible de faire bouger les lignes.

Sur les 1053 promouvables de l'académie de Strasbourg (dont 58 « 11+4 »), seuls 60 d'entre eux (83 en 2011, 99 en 2009...) seront nommés hors classe au 1/9/2012 ; 49 sont au 11ème échelon (dont 19 « 11+4 »), 11 au 10ème et aucun au 9ème échelon.

Avec le SNES, formons le vœu qu'en 2013 le changement atteigne aussi la DRH du rectorat de Strasbourg et que cesse, dans la logique de la revalorisation gagnée en 1989 pour les certifiés et améliorée pour les agrégés par la suite, l'exclusion de la hors classe des collègues les plus avancés dans la carrière sous le prétexte idéologique d'un pseudo-mérite.

**Sylvain Guillaume**



## ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS PAR LISTE D'APTITUDE 2012

La CAPA des agrégés a examiné le 23 mars les propositions du recteur et la CAPN a arrêté les nominations au grade d'agrégé du 22 au 24 mai 2012.

**262** possibilités cette année au niveau national pour toutes les disciplines et pour environ 150 000 professeurs certifiés, de lycée professionnel et d'éducation physique et sportive pouvant y prétendre. Pour notre académie, la « moisson » se réduit à une peau de chagrin puisque seulement 6 professeurs accéderont au grade postulé au 1er septembre 2012.

Le très faible nombre de promotions ne répond ni à la demande forte de reconnaissance des collègues, ni à leur niveau de qualification, ni à leurs attentes en matière d'amélioration salariale, notamment au regard de la dégradation des conditions d'exercice du métier observée au fil des années.

C'est là un des résultats de la politique menée ces dernières années en matière d'emploi public. En effet, le nombre de possibilités étant limité dans chaque discipline à une nomination pour sept titularisations dans le corps des agrégés prononcées l'année précédente, le contingent « Liste d'Aptitude » a baissé de près de 30% en 5 ans.

Les collègues concernés fondent aujourd'hui quelques nouveaux espoirs dans l'abandon du dogme du non-remplacement d'un professeur sur deux partant à la retraite.

Le SNES se félicite de ce changement annoncé et reste porteur de son mandat d'augmenter les contingents en prononçant une promotion pour cinq titularisations au lieu de sept. Cela apporterait à l'opération la bouffée d'oxygène qui lui est nécessaire.

**Sylvain GUILLAUME**

## CAPA HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS 2012 : CE QU'IL FAUT EN RETENIR

- **248 promus** : la baisse du contingent de promotions est liée au recul du nombre des certifiés. Le non-remplacement des fonctionnaires se fait sentir.
- **Un nouveau barème** : nous étions contre l'ancien, qui aboutissait à évincer mécaniquement les plus anciens, nous sommes totalement opposés au nouveau qui amplifie encore ce phénomène.
- **L'appréciation du Recteur** : elle fera que vous serez promu(e) ou non. Tous les promus de cette année ont l'appréciation « Exceptionnel » et les 100 points de barème qui l'accompagnent creusent un écart déterminant en leur faveur.
- **Les avis du chef d'établissement et de l'IPR** : leur poids, essentiel, est encore accru. Les chances de promotion augmentent nettement si l'on détient un double avis « prioritaire ». C'est le cas de 60 % des promus cette année contre 46 % l'an passé. En effet, le Recteur attache une grande importance à la convergence de ces avis pour émettre son appréciation.
- **Les promus** : ils appartiennent désormais en majorité au 10ème échelon. C'est un bouleversement majeur et un message d'une brutale franchise pour les collègues du 11ème échelon : votre carrière n'a plus d'intérêt. Pourtant ...
- **Le geste régalien du Recteur** : 55 collègues du 11ème échelon recueillent un avis « Exceptionnel » et sont donc promus par (bonne) volonté rectorale bien qu'ils n'aient qu'un double avis « très favorable » (sic). C'est une bonne nouvelle, mais ne soyons pas dupes : c'est purement l'effet de circonstances électorales.
- **Le chiffre à retenir** : moins de 9 % de collègues du 11ème échelon ont un avis « prioritaire » de la part de leur IPR. C'est en proportion un chiffre inférieur à celui des collègues du 8ème échelon et qui témoigne de l'abandon des collègues les plus anciens par l'institution. La part du lion revient évidemment aux collègues du 10ème échelon.
- **Les évolutions probables** : en dehors de tout geste rectoral, la logique du barème fait que les collègues les plus anciens n'auront que peu de chances de promotion. Derrière les 10ème échelon, la file d'attente se remplit de collègues du 9ème échelon, voire du 8ème ...
- **Selon que** ... vous appartenez à telle discipline ou telle autre vous serez plus ou moins facilement promu. Les avis émis en STI ou STE sont incomparablement plus favorables qu'en Lettres Modernes ou Education Musicale. Quand on connaît leur poids ...
- **Selon que** ... vous serez dans tel ou tel établissement vous serez plus ou moins facilement « prioritaire » pour votre chef d'établissement. Pas de chance si vous tombez sur un pingre ou un manager qui ne jure que par la jeunesse ! En tout cas, il vaut mieux éviter d'être en collège dans le Bas-Rhin, on y est nettement moins généreux que dans l'autre département ou dans les lycées.

**Conclusion : TOUT EST A REVOIR ! L'accès à la hors-classe doit concerner prioritairement les collègues du 11ème échelon et chacun doit pouvoir terminer sa carrière dans ce grade. Au-delà des équilibres entre disciplines et établissements, c'est tout le barème qui doit être revu dans ce sens.**

**Marc Bolzer**

# RÉFORME DU CADRE BUDGÉTAIRE DES E.P.L.E : LA L.O.L.F<sup>2</sup> ENTRE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Parmi les nombreuses « réformes » initiées par Luc Châtel et transmises à son successeur figure la **Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable<sup>3</sup>** des E.P.L.E. Le décret n'est pas encore publié mais sa mise en place se fait discrètement depuis janvier 2011<sup>4</sup>. Loin d'être un simple toilettage des règles existantes ou une réforme technique pour initiés, la R.C.B.C consacre l'intrusion de l'esprit de la L.O.L.F et de méthodes et concepts issus de l'entreprise dans l'organisation et le fonctionnement des E.P.L.E. Elle s'articule autour de trois axes.

## Le pilotage par les résultats

Jusqu'ici le budget d'un E.P.L.E était construit en fonction de la nature des dépenses et recettes prévisionnelles, tout l'enjeu consistant à s'assurer que les dotations s'ajustent à l'évolution des dépenses. Dorénavant toute dépense sera considérée comme l'expression d'un « choix », celui-ci ayant été fait lors de la construction du programme d'actions à court terme de l'EPLE :- le projet d'établissement, lui-même établi en fonction des contrats d'objectifs signés avec l'autorité académique et des orientations et objectifs fixés par la collectivité de rattachement. Quelles conséquences sur la construction du budget ? Celui-ci change non seulement de forme mais aussi de mode d'élaboration : Le chef d'établissement est libre de créer à l'intérieur des « Services », dorénavant unités de vote budgétaire<sup>5</sup>, des subdivisions, les « domaines », qui peuvent être disciplinaires ou bien correspondre à des filières, à des sections ou à des projets de l'EPLE afin de pouvoir permettre un « affichage fort des objectifs pédagogiques de l'établissement<sup>6</sup> ». Chaque domaine sera lui-même divisé en « activités » dont la codification sera harmonisée afin de permettre une extraction informatique permanente par les « financeurs » de l'état d'exécution du budget. Une telle démarche appliquée à un E.P.L.E accentuera la concurrence entre établissements, creusant encore les inégalités, accentuant les pressions sur les enseignants.

## Le développement de l'autonomie financière et managériale des E.P.L.E

Le budget traduisant « des choix locaux de gouvernance interne »<sup>7</sup> il convient de réorganiser cette « gouvernance ». Aux yeux des concepteurs de la R.C.B.C cette réorganisation ne peut se faire sans l'accroissement des pouvoirs du chef d'établissement au détriment de celui du conseil d'administration. Celui-ci voit son pouvoir décisionnel diminuer au profit d'un droit à l'information à posteriori. L'unité de vote du budget étant plus importante sous le régime R.C.B.C (c'est le « Service ») le chef d'établissement peut décider seul de la modifier et de réaffecter les recettes sans passer par une décision budgétaire modificative de niveau III auparavant soumise à un vote préalable du C.A. De même les crédits seraient globalisés au sein des Services Généraux (réduits au nombre de trois : « Vie de l'élève », « Activités Pédagogiques » et « Administration et logistique ») ce qui en rendrait le fléchage plus difficile. L'autorisation donnée par le C.A au chef d'établissement de signer un contrat qui se concrétiserait par « L'Etat Prévisionnel de la Commande Publique » est supprimée : les chefs d'établissement sont invités à obtenir la délégation la plus large du CA en la matière<sup>8</sup>, ce qui réduit d'autant le pouvoir de contrôle préalable de celui-ci.

## Le contrôle des financeurs et le calcul d'indicateurs de « performance ».

Un compte-rendu de gestion est rendu obligatoire en sus du compte financier<sup>9</sup> ; il mesurera les écarts entre prévision et réalisation par activité. En annexe du budget devra figurer l'état des emplois avec la masse salariale correspondante. Le compte rendu de gestion pourra contenir des calculs de coûts complets en y intégrant cette même masse salariale.

**Il n'est pas bien difficile d'imaginer l'utilisation qui sera faite par les financeurs de tous ces calculs de coûts et indicateurs de performance.**

**Isabelle Antoine**



<sup>2</sup> Loi Organique Relative aux Lois de Finance de 2001 votée sous le gouvernement Jospin

<sup>3</sup> Ou R.C.B.C

<sup>4</sup> Avis Favorable du Conseil Supérieur de l'Éducation du 17 mars 2011

<sup>5</sup> Actuellement la version du budget se fait par « chapitre » unité budgétaire inférieure au « Service ».

<sup>6</sup> Propos d'Anne-Marie GROSMAIRE, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche Conférence ESEN du 10 octobre 2011

<sup>7</sup> idem

<sup>8</sup> Dans la limite du plafond fixé à l'article 28 du Code des Marchés Publics, soit 130 000 euro

<sup>9</sup> Le compte financier retrace l'exécution du budget



## *Le SNES fête ses retraités à Orbey chez Hubert.*



*François MAURICE,  
Trésorier académique pendant plus de 15 années  
et représentant SNES-FSU au CTPA entre 1993 et 1999  
et  
Armand DEPENAU,  
Responsable de la catégorie des CPE et commissaire paritaire  
pendant une vingtaine d'années*



*Nous leur souhaitons une bonne et heureuse retraite  
bien méritée !*



**Bonnes Vacances  
à tous !**

